

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 15 décembre 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés :** M. IBARS par M. ROUVIER - C. PROUTEAU par M-C. FABRE DE ROUSSAC - J. GROSSO par C. PINO

**Absent :** JF. MARY

### **7. Tarifs bungalows municipaux 2021**

Il est proposé au conseil de valider les nouveaux tarifs 2021 pour les bungalows municipaux comme indiqué ci-dessous.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** les tarifs 2021 pour les bungalows municipaux.

Il convient d'en délibérer.

Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes
26/12 au 02/01	195,00 €	03/04 au 10/04	263,00 €	26/06 au 03/07	558,00 €
02/01 au 09/01	200,00 €	10/04 au 17/04	263,00 €	03/07 au 10/07	558,00 €
09/01 au 16/01	200,00 €	17/04 au 24/04	263,00 €	10/07 au 17/07	558,00 €
16/01 au 23/01	200,00 €	24/04 au 01/05	263,00 €	17/07 au 24/07	558,00 €
23/01 au 30/01	200,00 €	01/05 au 08/05	263,00 €	24/07 au 31/07	558,00 €
30/01 au 06/02	200,00 €	08/05 au 15/05	263,00 €	31/07 au 07/08	558,00 €
06/02 au 13/02	200,00 €	15/05 au 22/05	263,00 €	07/08 au 14/08	558,00 €
13/02 au 20/02	200,00 €	22/05 au 29/05	263,00 €	14/08 au 21/08	558,00 €
20/02 au 27/02	200,00 €	29/05 au 05/06	263,00 €	<b>Haute saison</b>	
27/02 au 06/03	200,00 €	05/06 au 12/06	263,00 €	Nuitée	76,00 €
06/03 au 13/03	200,00 €	12/06 au 19/06	263,00 €		
13/03 au 20/03	200,00 €	19/06 au 26/06	263,00 €		
20/03 au 27/03	200,00 €				
27/03 au 03/04	200,00 €				
<b>Forfait Basse Saison</b>		<b>Moyenne saison</b>			
		21/08 au 28/08	263,00 €		
2 semaines	338,00 €	28/08 au 04/09	263,00 €		
3 semaines	496,00 €	04/09 au 11/09	263,00 €		
4 semaines	645,00 €	11/09 au 18/09	263,00 €		
<b>Basse saison</b>		<b>Forfait Moyenne Saison</b>			
Nuitée	46,00 €	2 semaines	507,00 €		
		3 semaines	697,00 €		
		4 semaines	897,00 €		
		<b>Moyenne saison</b>			
		Nuitée	59,00 €		

La taxe de séjour reste due du 01er janvier au 31 décembre par jour et par personne à partir de 18 ans  
 La taxe sur les animaux est de 8,00 € la semaine  
 Les locations à la semaine restent prioritaires  
 Possibilité d'1, 2 ou 3 nuitées pour prolonger les locations à la semaine ou pour des courts séjours de 3 nuits minimum (suivant disponibilité)

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**

Approuve les tarifs 2021 pour les bungalows municipaux.

Et ont, les membres présents,  
signé au registre.  
Pour copie conforme,  
Le Maire  
Yves MICHEL


